

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230711-23_05698-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Absents excusés : Pascal BILLARD, Flavien DELÊTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-092 – Convention de prêt d'usage portant sur les parcelles n° 23 et 28 section AW dites « Les Trois Passes »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les parcelles N°23 et 28 section AW dites « Les Trois Passes », d'une superficie totale de 37 500 m², ont été mises à disposition de Madame GAUTIER du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022 par le biais de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Normandie (SAFER).

Au regard de la réglementation en vigueur, en vue de continuer cette mise à disposition, il est nécessaire de conclure avec la bénéficiaire exploitante un contrat de prêt d'usage sans contrepartie financière.

Le prêt permettra une utilisation et une exploitation des parcelles pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2022. Le contrat de prêt est tacitement reconduit, d'année en année (pour une durée de 5 ans maximum).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** les termes du contrat de prêt d'usage,
- **AUTORISE** Laurence GAUTIER à utiliser et exploiter les parcelles N°23 et 28 section AW dites « Les Trois Passes » sans contrepartie financière,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous avenants nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

